Délit de fuite ou non ?

Par Ju776
Bonjour,
Je vous explique ma situation. J'ai eu un accident de voiture avec une ambulance (privée); je précise que je suis non-responsable.
Au moment d'établir un constat, le conducteur m'a expliqué être très pressé car en pleine intervention.
Il m'a laissé prendre une photo de sa plaque d'immatriculation et de son assurance mais ne m'a pas laissé son nom (refus). En contactant la société d'ambulance pour obtenir le nom du conducteur, je tombe sur un monsieur que m'explique que le conducteur ne souhaite pas décliner son identité, et que lui ne me la donnera pas non plus.
Je souhaite porter plainte car mon assurance me demande le nom du conducteur (et pas uniquement la société, bier que l'assurance soit au nom celle-ci). Ma question est la suivante: puis-je porter plainte au motif d'un délit de fuite ? (ca refus de laisser son identité) ou es-ce que le fait qu'il se soit arrêté annule ce motif ?
Merci par avance
Par chaber
Bonjour

plainte pour délit de fuite irrecevable

L'adversaire s'est arrêté et vous a communiquer tous les éléments, notamment l'assurance.